

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RD - Convention fixant les conditions d'interventions relatives aux aides apportées aux projets de la Société coopérative laitière des Hautes Bauges

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Gilles Blanc
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10
de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Lionel Mithieux à David Dubonnet - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Bruno Stellan à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 7
François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération n° 231-17 C

objet **RD - Convention fixant les conditions d'interventions relatives aux aides apportées aux projets de la Société coopérative laitière des Hautes Bauges**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, indique que dans le cadre du Programme de développement rural (PDR) Rhône-Alpes 2014-2020 (mesure 4.21C), la Région et le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) vont cofinancer un projet d'agrandissement d'un magasin de vente porté en maîtrise d'ouvrage par la Société coopérative laitière des Hautes Bauges, située à La Compôte.

Ce projet permettra la commercialisation de produits agricoles relevant de l'annexe 1 du traité de fonctionnement de l'Union européenne. Conformément à l'article 81.2 du règlement UE n°1305/2013 relatif au développement rural, le Programme de développement rural Rhône-Alpes constitue pour ce projet un cadre d'intervention publique compatible avec les régimes d'aides existants au sens du droit européen.

Les éléments financiers de ce projet peuvent être récapitulés comme suit :

- total des dépenses éligibles au PDR : 333 878,11 € HT
- part des dépenses qualifiée d'immobilier d'entreprise : 211 964,11 € HT
- total des recettes :
 - o 66 775,62 € FEADER
 - o 66 775,62 € autres cofinanceurs

Une partie des dépenses de ce projet est qualifiée de dépenses d'immobilier d'entreprise. Dans ce cadre et afin de soutenir les investissements nécessaires à l'immobilier d'entreprise de la Société coopérative laitière des Hautes Bauges, il est proposé à Chambéry métropole - Cœur des Bauges de se saisir de la possibilité qui lui est donnée de déléguer la compétence d'octroi des aides requises à la Région et au CSMB. Chambéry métropole - Cœur des Bauges ne versera donc pas de subvention pour la réalisation du projet.

La Région, le CSMB et Chambéry métropole - Cœur des Bauges conviennent ainsi de passer une convention tripartite pour fixer les conditions d'intervention relative aux aides en matière d'investissement d'immobilier d'entreprise apportées pour le présent projet présenté par la Société coopérative laitière des Hautes Bauges.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1511-3, la Région et le CSMB sont autorisés, par la présente convention tripartite, à participer au financement de ce projet par voie de subvention.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu l'article L.1511-3 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la signature de la convention tripartite avec la Région et le Conseil Savoie Mont Blanc autorisant ces deux collectivités à participer au financement du projet d'agrandissement d'un magasin de vente sur le site de production de la Société coopérative laitière des Hautes Bauges, située La Compôte,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 231-17 C

Objet de l'acte : RD - Convention fixant les conditions d'interventions relatives aux aides apportées aux projets de la Société coopérative laitière des Hautes Bauges

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19799H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19799H2

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017